

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt juin à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme SOULLARD Sylvie.

Présents (13) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, LAURELLI Sébastien, MARTZOLFF Myriam, MATTEI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SAMARTINI Jean Félix.

Absents (10) : CERVETTI Michel, CERANI Rachel, FRANCESCHI Jean Marc, HOURTOLOU Marguerite, LIMONGI André, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, PACO DOS SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2) : Mme PACO DOS SANTOS donne pouvoir à Mme SOULLARD Sylvie.
Mme LEPORATI Maryline donne pouvoir à Mr CASTELLI Yannick.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en Exercice :	Mbres ayant pris part à la délibération : 15	Séance du 20 juin 2024	Convocation le 13 juin 2024
---------------------------------	---------------------	--	------------------------	-----------------------------

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Objet – Acquisition d'une bâtisse au village de Penta di Casinca et recherche de son financement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de faire l'acquisition d'une bâtisse située au village de Penta di Casinca, propriété de Madame et Monsieur PINI. Il expose que les propriétaires souhaitent vendre ce bien et sont favorables à le céder à la commune pour un montant de 223 000 euros.

Ce projet s'intègre dans le dessein commun de créer un logement communal locatif à titre de résidence principale et à loyer modéré pour une période minimale de 9 ans. Celle-ci permettra d'éviter ainsi la désertification du village. Ce bâti nécessitera ultérieurement des travaux de rénovation.

Monsieur le Maire explique que la Collectivité de Corse perpétue sa politique en faveur du foncier et du logement par des mesures prenant en compte les besoins des personnes les plus modestes. Le projet entrant parfaitement dans ce cadre, monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement proposé.

Il dépose le dossier sur la table et invite l'assemblée à en débattre.

Vu l'avis des domaines en date du 29 avril 2024.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à organiser l'acquisition des biens et droits immobiliers cadastrés C 963 et C 1756, propriété PINI, à savoir, une bâtisse comprenant trois niveaux et ce pour un montant de 223 000 euros.
- D'organiser cette vente devant notaire.
- De signer la promesse de vente.

- D'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette opération sous réserve de son inscription au budget principal de la commune.
- D'adopter, dans le cadre d'une recherche de subvention, le plan de financement du projet tel qu'il figure ci-dessous :

Coût de l'opération : 223 000 €	
Financement	
Collectivité de Corse Crédit logement habitat	68 000,00 €
Commune	155 000,00 €

- D'autoriser le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre des crédits logement habitat pour un montant de 68 000 euros.
- D'autoriser le maire à contracter un prêt bancaire afin de mener à bien l'ensemble de cette opération comprenant l'acquisition foncière ainsi que les travaux de rénovation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 20 Juin 2024

Le Maire
Yannick CASTELLI

